



Commune municipale Orvin

Orvin, le 22 juin 2023

ASSEMBLEE MUNICIPALE JEUDI 22 JUIN 2023, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Vice-président : Sacha Boder
Secrétaire : Séverine Muresan

Ayants droits : 31

ORDRE DU JOUR :

1. Élections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2022
3. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 610'000.— pour la réfection de la route des Prés-d'Orvin (secteur La Hôle – Les Plans-Dessous)
4. Discuter, éventuellement approuver un crédit additionnel de CHF 1'760.15 pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole
5. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - Construction d'un parking situé Derrière l'Ecole
 - Mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine
6. Communications du conseil municipal
7. Divers

Le vice-président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations. M. Julien Tièche s'est excusé de ne pas être présent ce soir. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 19 du 19 mai 2023 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». Les personnes n'ayant pas le droit de vote sont M. Kevin Casati, chef concierge à l'administration municipale et Mme Océane Mastrodonato-Wicht, collaboratrice municipale. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

Délibérations :

1. Élections des scrutateurs

Une personne est nommée scrutateur : M. Anthony Jungen.

L'assemblée compte 31 ayants droits au vote.

2. Présentation et approbation des comptes 2022

Par M. Stéphan Chopard, responsable du dicastère des finances. Il passe en revue tous les postes par dicastère.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 392'234.—. L'exercice 2022 boucle avec un excédent de revenus de CHF 285'574.85 (dont CHF 282'887.45 d'attribution à la réserve de politique financière comme l'exige le MCH2).

Ci-après, les investissements 2022 :

Prêt Association Parking Prés-d'Orvin	CHF	220'000.00
Fond de roulement Association Parking PO	CHF	50'000.00
Traversée localité (réaménagement rte cantonale)	CHF	160'263.95
Aménagement Parking Derrière l'Ecole	CHF	155'760.15
Conduite eau de secours, 2 ^e étape	CHF	102'310.30
Aménagement contre les crues Orvine	CHF	47'812.45
Révision Plan d'aménagement local (PAL)	CHF	7'113.60
Conteneurs semi-enterrés/Molok	CHF	331.60
Total brut dépenses d'investissement	CHF	743'592.05

Investissement 2022 (suite)

Subventions obtenues en cours d'année

Construction d'une nouvelle école enfantine	CHF	-	100'000.00
Subv. parrainage pour communes de montagne	CHF	-	17'559.60
Subvention installations photovoltaïques			

Aménagement contre les crues Orvine

Subvention de la part du canton	CHF	-	39'869.25
Total net dépenses d'investissement	CHF		586'162.90

Prélèvements sur les fonds spéciaux d'équilibre des tâches

	Charges	Produits	Prélèvements / attribution
Alimentation en eau	237'099	177'760	- 59'339 (bud. – 66'817)
Eaux usées	296'969	342'263	+ 45'294 (bud. – 47'000)
Elimination déchets	103'836	129'615	+ 25'779 (bud. – 9'400)

Résultat des financements spéciaux **CHF + 11'735**

Les comptes annuels 2022 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'art. 70 de la loi sur les communes (Co ; RSB 170.11).

Le résultat devrait être présenté équilibré selon les directives cantonales art. 84 et 85 Oco. Pour la présentation de ce soir uniquement et pour des raisons de compréhension, il est renoncé à cette directive.

Le MCH2 exige que le résultat du compte global soit approuvé par l'assemblée municipale.

L'organe de vérification des comptes atteste la conformité et l'exactitude de la comptabilité.

Le conseil municipal ainsi que la commission des finances ont approuvé les comptes de l'exercice 2022 et en recommandent l'acceptation.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, les comptes 2022.

3. Discuter, éventuellement approuver un crédit d'engagement de CHF 610'000.— pour la réfection de la route des Prés-d'Orvin (secteur La Hôle – Les Plans-Dessous)

Par M. Stéphane Beney.

Le revêtement s'est fortement dégradé. Il y a seulement 5 cm d'enrobé. La route subit chaque année le gel, dégel et des bouts d'enrobé partent. Une création de nids de poule se fait systématiquement.

La remise en état de ces nids de poule coûte à la commune entre CHF 12'000.— et CHF 15'000.— par an.

Le coffre de route se dégrade de manière définitive.

Le secteur des Plans Dessous se ferait cette année et le secteur de La Hôle serait pour l'année prochaine.

Buts :

Revaloriser des matériaux sur site :

Fraisage des revêtements actuels et utilisation du fraisat comme planie future et/ou incorporation au coffre de chaussée lors de la stabilisation du coffre existant (stabilisation chaux-ciment).

Des essais de plaques seront réalisés au début des travaux afin de limiter au maximum l'étendue des interventions = recherche d'économie.

Avantages

Eviter au maximum les transports de matériaux (coûts et circulation de camions)
Eviter au maximum les coûts de mise en décharge.

Pour le soutien financier au projet, un dossier sera déposé auprès du Patenschaft Berggemeinden (soutien aux communes de montagnes).

Si le crédit était accepté, les travaux débuteraient le 14 août 2023 et se termineraient le 26 septembre 2023.

La fermeture de la chaussée serait prévue le 25 septembre 2023 et la réouverture pour le 26 septembre 2023.

Le conseil municipal conseille d'accepter le crédit d'engagement de CHF 610'000.— pour la réfection de la route des Prés-d'Orvin (secteur La Hôle – Les Plans Dessous).

M. Frédy Villard aimerait savoir où passeront les poids lourds pendant les travaux.

M. Stéphane Beney lui répond par la route des Prés-d'Orvin. Les travaux qui partent depuis la route des Prés-d'Orvin commenceront le 16 octobre 2023 jusqu'au 27 octobre 2023.

M. Pierre-Yves Aeschlimann mentionne que le gel et des variations de températures que subit cette route est une chose mais il peut y être ajouté le surplus de circulation qui se donne chaque année.

M. Stéphane Beney confirme et souligne qu'elle est largement supérieure à ce qu'elle devrait être. Il y a un sous-dimensionnement de base mais se trouve dans un tel niveau de dégradation, qu'il n'est plus possible d'espérer quelque chose. Son stade est beaucoup trop avancé.

M. Jacques Girardin demande dans les CHF 610'000.— sont compris l'évacuation des eaux ? Car il y a toujours un lac qui se forme au sud, le chemin qui mène à la Bragarde.

M. Stéphane Beney répond que rien n'a été prévu du moment qu'il n'y a pas moyen d'évacuer les eaux, à part les infiltrer. Il se pose cependant la question si cela pose un réel problème.

M. Jacques Girardin mentionne lors de la commission des travaux publics, il a été discuté de faire une canalisation sous le chemin de la Bragarde.

M. Frédy Villard rajoute que ce n'est pas le chemin de la Bragarde mais le chemin de la Noire Combe où se forme le lac.

M. Stéphane Beney souligne qu'il n'a pas connaissance de cette problématique. Il n'a jamais été contacté pour une demande de drainage ou d'un problème d'eau mais en prend bonne note.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 610'000.— pour la réfection de la route des Prés-d'Orvin (secteur La Hôle – Les Plans-Dessous).

4. Discuter, éventuellement approuver un crédit additionnel de CHF 1'760.15 pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole

Par M. Stéphan Chopard.

Demande de crédit additionnel pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole :

Le crédit a été approuvé par l'assemblée municipale le 14 décembre 2021

	CHF	140'000.—
Dépenses brutes d'investissement	CHF	- 155'760.15
Différence	CHF	- 15'760.15
- <i>marge autorisée de + 10%</i>	CHF	14'000.—
Dépassement net		
- demande de crédit additionnel	CHF	1'760.15

À noter que le dépassement s'explique exclusivement en raison de la hausse des prix des matières.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le crédit additionnel de CHF 1'760.15 pour la construction d'un parking situé Derrière l'Ecole.

5. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :

- Construction d'un parking situé Derrière l'Ecole

- Mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine

M. Stéphan Chopard.

Construction d'un parking situé Derrière l'Ecole

Le crédit a été approuvé par l'assemblée municipale le 14 décembre 2021

	CHF	140'000.—
Dépenses brutes d'investissement	CHF	- 155'760.15
Recettes brutes d'investissement	CHF	0.—
Dépenses nettes	CHF	155'760.15
Différence	CHF	- 15'760.15

Mesures de protection contre les crues au ruisseau de l'Orvine

Le crédit a été approuvé par l'assemblée municipale le 14 décembre 2021

	CHF	60'000.—
Dépenses brutes d'investissement	CHF	- 69'323.10
Recettes brutes d'investissement	CHF	39'869.25
Dépenses nettes	CHF	29'453.85
Différence	CHF	30'546.15

6. Communications du conseil municipal

M. Stéphan Chopard souligne par rapport à l'assemblée extraordinaire du mois de mars sur la création d'une société anonyme pour la réalisation du chauffage à distance, la société CADOR SA a été créée et est actuellement opérationnelle. Le conseil municipal et celui de la bourgeoisie avec la société CADOR SA communiqueront la semaine prochaine par la voix d'un tout-ménage et une lettre adressée au propriétaire d'Orvin séjournant en dehors du village pour les informer de l'état de l'avancement du projet.

La demande de permis de construire a été déposée à la préfecture en ce qui concerne le bâtiment à L'Echelette 15 qui hébergera l'installation du chauffage à distance.

M. Gautier Boder informe concernant le poste de responsable EJC qui a été mis au concours avance sur la bonne voix. La commune a reçu beaucoup de dossiers de bonne qualité et elle est en bonne voix pour engager la personne qui correspond le mieux aux attentes.

M. Patrik Devaux remercie l'assemblée pour le soutien, les partenaires pour les bonnes relations sujet, les collègues du conseil municipal pour le bon travail et l'engagement, l'administration qui a beaucoup de travail. Il souhaite également un bel avenir et beaucoup de succès aux nombreuses apprenties, apprentis, étudiantes, étudiants, bachelors, gymnaciennes, gymnaciens,... qui ont passé leurs examens qui sont pour certains en attente de résultats et d'autres qui les ont reçus. Il remercie aussi M. Sacha Boder qui a décidé de présider.

Pour les Prés-d'Orvin, l'OACOT a demandé une planification spéciale parce que c'est du terrain agricole et qu'il n'est pas possible de faire quelque chose.

Le site des Prés-d'Orvin fait partie de la NPR ce qui signifie la nouvelle planification régionale. Un groupe de pilotage se mettra en place. Ça permettrait un développement touristique harmonieux, pensées intelligentes aux Prés-d'Orvin.

M. Mathias Mühler prendra la parole dans les divers pour parler de son intervention parlementaire.

M. Patrik Devaux souhaite un bel été et de très bonnes vacances.

7. Divers

M. Mathias Mühler prend la parole au sujet des conséquences liées aux travaux d'Orvin. M. Manuel de la boulangerie l'a approché pour discuter de la situation. C'est assez conséquent. Le canton ne peut rien faire mais pour le futur si certains commerçants peuvent avoir quelque chose ça serait bien.

M. Pierre-Yves Aeschlimann mentionne que la boulangerie fait beaucoup parler d'elle au village et actuellement il y a trois postes d'ouverts.

M. Marc-André Léchoy souligne après l'acceptation de la route des Prés-d'Orvin, qui sera enfin rénovée, si le conseil municipal a déjà planifié un éventuel contact pour rendre la route au canton sous le même principe que la route qui fait Nods-St-Imier.

M. Patrik Devaux confirme que ça serait possible d'aller dans ce sens-là. Il faudra se coordonner avec les communs relais. Faut faire un bon dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 21h10.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le vice-président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Sacha Boder

Séverine Muresan